**ORDRE DU JOUR**

**Le conseil municipal est uniquement consacré au débat d’orientations budgétaires en vue du budget 2024. Une commission finances sera programmée le 15 mars.**

**1/*Commission « Finances » :***

* 1/ **Tarifs communaux :**

- Participation communale enfants communes extérieures (Montambert-La Nocle) : 480.00 €/enfant

- Cantine : enfants – 14 ans : 2.90 € / enfants + 14 ans et adultes : 8.00 € (gratuit pour les stagiaires)

- Garderie : 1.00 € le matin / 2.00 € l’après-midi sans goûter / 9.00 € semaine complète

- Prix stère de bois : 6.00 € le stère

**Cimetière**

- Tarif colombarium : concession trentenaire : 280.00 € pour 1 ou 3 urnes

concession cinquantenaire : 470.00 € pour 1 ou 3 urnes

- Tarif concession cimetière : 300.00 € (perpétuelle)

caveau urne : 170.00 € (perpétuelle)

- Stationnement camion : 60.00 €

**M.J.L.C :**

Associations Fours gratuit 3 fois (MJLC et/ou Gde Halle) sauf chauffage 100.00 € (1 j ou le week-end)

Manifestations sans recettes (réunion population ou assemblée générale et sans repas) : gratuit

Vin d’honneur particulier commune : 55.00 € extérieur : 70.00 €

Grande salle 1 journée commune : 155.00 € extérieur : 200.00 €

2 jours : 200.00 € extérieur : 230.00 €

Chauffage 1 journée : 90.00 € / 2 jours : 120.00 €

Petite salle 1 journée commune : 55.00 € extérieur : 65.00 €

2 jours 85.00 € extérieur : 95.00 €

Chauffage 1 journée : 50.00 € / 2 jours : 60.00 €

**Grande Halle** : (sans vaisselle)

Personnes commune : 50.00 €

Extérieur : 75.00 €

Chauffage : 80.00 €

**Quartier Beau Soleil** : (19 personnes)

Personnes commune ou ext. 1 j : 50.00 €

2 j : 75.00 €

**2/ Dette :**

- Prêt réalisé pour les travaux « Cœur de Villages » {Avenue de la Gare, réhabilitation de l’Immeuble Berger (3 Logements), réhabilitation de l’Ancienne Gendarmerie (4 logements)}

Montant : 341 298.12 € (négocié en 2019 suite au transfert de la Maison Médicale à la communauté de communes) dernière échéance janvier 2030

***Encours de la dette : 209 427.09 €***

- Intérêts à payer en 2024 : 8 448.23 € Intérêts payés en 2023 : 9 688.58 €

- Capital à payer en 2024 : 29 895.73 € Capital payé en 2023 : 28 655.38 €

Total : 38 343.96 € Total : 38 343.96 €

- Ratio par habitant : 322.19 €/habitant

C.A.F (capacité auto financement) brute :

(Recettes réelles – chapitre 042) - (Dépenses réelles – chapitre 042)

= 707 288.42 € - 640 024.01 = CAF brute = 67 264.41 €

Encours de la dette = 3.11 ans capacité désendettement

- Ratio du service de la dette : 38 343.96 € = 31.88 % de 120 262.50 €

**\*\*\***

Depuis 2023 plus de budget CCAS, les dépenses et les recettes sont à inscrire au budget principal

- Acquisition maison commune Quartier Beau Soleil

Montant : 90 000.00 € - 20 ans à dernière échéance Janvier 2036

***Encours de la dette : 64 070.40 €***

Intérêts à payer en 2024 : 1 328.75 € Intérêts payés en 2023 : 1 519.35 €

Capital à payer : 4 287.57 € Capital payé : 4 096.97 €

--------------- ---------------

Total : 5 616.32 € Total : 5 616.32 €

**3/ Dépenses de fonctionnement :**

- Devis fleurs : 2 000.00 € c/6068

* Repas personnes âgées : 2 712.49 € en 2023 c/60623 payé en 2024

- Bibliothèque achat livres : 500.35 € en 2023 c/6065

* Déchiquetage branches sur dépôt : 1 272.00 €
* Vérification extincteurs : 1 226.47 € en 2023 (maintenance) c/6156

- Gan : Assurance multirisque : 8 600.00 € en 2023 c/6161

Véhicules : 2 134.00 € en 2023 c/6168

Maison Commune : 438.44 € c/6161

* Vidéosurveillance location téléalarme, photocopieurs, ordinateurs, tondeuse, machine à affranchir, cuve gaz stade-lgt la poste : 14 300.00 € c/6135
* Prestations de service SUEZ (bornes incendie) : remplacement poteau incendie Ave Gare : 2 825.83 € c/6156
* Piscine bus : 2 156.00 € (payé en 2023) c/624
* entrées : 1 200.00 € (2023 payé en 2024) c/ 62878
* Voyage scolaire : 1 175.00 € (transport) – (entrées)
* Feux artifices : 2 500.00 € en 2023 c/6232
* Alarmes : 1 557.00 € c/6282

- Cotisation SDIS : 22 521.02 € c/6553

* Téléalarme 150.00 € c/6568
* Travaux mise en souterrain des réseaux aériens de communication Le Chêne Béni 34 330.00 €
* Logement n° 3 La Fabrique (meuble sdb et cuisine) Comptoir des fers : 997.36 €
* Peinture poteau incendie et anti-mousse 222.00 € c/60632
* FNGIR : 69 819.00 € c/739221
* Formation agents : 2 000.00 €
* Prévoir somme créances impayées
* DARDAT C : abattage arbres parcelle B 302 (rivière) : 3 427.20 (branches sur place) et 9 433.20 € (évacuation des bois et broyage des branches.
* Diagnostic logements communaux : 850.00 €
* Récupérateurs d’eau

**4/ Recettes de fonctionnement**

- D.G.F : 72 641.00 € c/74111en 2023

- F.P.I.C (fond de péréquation intercommunal et communal) pas le droit de l’inscrire au budget reçu 6 380.00 € en 202 c/732221.

- FCTVA (travaux faits en 2022) : 1 405.23 € c/744

- Loyers annuels : montant attendu : 57 362.92 € c/752

+ Dotations

Taux d’imposition votés en 2023 :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Base | Taux voté | Produits reçus |
| Taxe foncière bâti | 697 000.00 € | 34.12 % | 237 816.00 € |
| Taxe foncière non bâti | 80 500.00 € | 31.27 % | 25 172.00 € |
| Total |  |  | **268 812.00 €** |

**5/ Dépenses d’investissement :**

Travaux :

* Réfection peinture couloir et escaliers La Fabrique : 12 702.00 € (à actualiser)
* Agence postale/ilôt numérique COLLAVET : 4 828.80 €

NOWICKA : 5 422.08 €

* Menuiserie COLLAVET 2 692.10 € porte entrée logement n° 3 La Fabrique
* Aspirateur : voir devis D.Hygi.Pro 400.00 €
* Lave-vaisselle cantine : FAURE : 2 868.00 € ou 3 264.00 €

Techni Cuisine Pro : 2 275.92 € / friteuse : 703.20 €

+ alimentation électrique friteuse devis VIGIER G: 362.03 €

* Colombarium fourniture et pose devis DUCROISET : 4 545.00 €
* Cimetière allée : LARTEAU : 9 736.98 € / GUINOT : 17 650.80 € ou 19 240.80 €
* Signa Net fourniture panneau 696.00 € (rue du Crôt Bouillé)
* Depussay Luzy : achat tondeuse thermique : 1 571.40 €
* Achat terrain près de la rivière : 2 500.00 €
* Salle informatique école primaire : électricité 4 043.28 €
* Mise aux norme Grande Halle :alimentation électrique trappe de désenfumage devis VIGIER G : 406.20 €
* Installation d’une serre : 1 431.00 €

**Reste à Réaliser : Dépenses (travaux commencés en 2023 et non terminés)**

* Mise aux normes Grande Halle : 43 079.57 €

**~~~~~~~~**

**6/ Recettes d’investissement :**

* FCTVA : 3 723.00 €
* Vente (transfert de compétence Com-Com) parcelles Z.A : 38 570.00 €
* La Poste : Sub par rapport aux travaux ?
* Grande Halle : DETR 14 000.00 €

**Reste à Réaliser : Recettes**

* Mise aux normes Grande Halle : DCE : 26 208.00 € c/1323

Emprunt C.A : 45 000.00 € c/1641

**LOTISSEMENT**

**1/Dette :**

Viabilisation : 100 000.00 € sur 30 ans  à dernière échéance juin 2038

- Encours : 75 602.12 €

Intérêts à payer en 2024 : 1 181.70 € Intérêts payés en 2023 : 1 255.70 €

Capital à payer : 4 670.82 € Capital payés : 4 596.82 €

--------------- ---------------

Total : 5 852.52 € Total : 5 852.52 €

**2/ Travaux**

**Â**ges et vie :

SIEEEN Fourniture et pose mât : 1 225.00 €

[Micro-crèche : ) A garder

Tranchée commune : GUINOT : 4 720.00 € TTC (eau potable, électricité, France Télécom)  ) en mémoire

BONNOT : 1 330.00 € TTC (eau potable, électricité, France télécom) ) pour

– Matériaux reste à charge ) 2025.

GAIN : 3 624.00 € TTC (eau potable, électricité, France télécom] )

* Adhésion au module PAYFIP :

Service de paiement en ligne des titres de recette sur la plateforme tipi.budget.gouv.fr. (adhésion gratuite, frais de carte bancaire à la charge des usagers, paramétrage du logiciel de comptabilité.

* Subvention collège de Bourbon-Lancy :

Le conseil municipal refuse de donner une subvention au collège

***2/ Commission « Personnel » :***

* Prime pouvoir achat exceptionnelle : le Maire propose d’instaurer une prime de pouvoir d’achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publiques, sous conditions :

- Embauché avant le 01 janvier 2023

- Rémunéré au 30 juin 2023

- Rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 €

7 agents sont concernés, montant de la prime compris entre 300.00 € et 800.00 € (au prorata du nombre d’heures effectuées. Le montant sera déterminé lors de l’élaboration du budget.

* Reconduction du contrat de Mme GIAUME Michelle (agente affectée principalement à la restauration scolaire), reconduit jusqu’au 05 juillet 2024 pour une durée hebdomadaire de 27 h 44.
* Recrutement d’un agent technique à contrat déterminé à compter du 02 avril jusqu’au 05 juillet 2024 inclus (aide à la cantine, ménage bâtiments communaux) pour une durée hebdomadaire de 20 h, vacances d’emploi sur le site emploi territorial N° 058240201353801.
* Bons cadeaux offerts à Mme BONNET Evelyne partie à la retraite au 01 février 2024.

***3/ Bâtiments - Voirie communale :***

* Concernant la vente des chemins ruraux privés de la commune, il doit être procéder à une enquête publique. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de nommer :

- Monsieur Robert LECAS commissaire enquêteur.

* Transfert des parcelles zone artisanale à la communauté de communes :

Monsieur BONGARD rappelle que la communauté de commune Bazois Loire Morvan a la compétence « économie » sur le territoire, pour viabiliser et vendre les terrains, la communauté de commune doit les récupérer.

- superficie parcelles zone artisanale : 15 428 m²

- prix défini en conseil communautaire : 2.50 €/m²

- soit un total de : 38 570.00 €

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable et autorise le Maire à signer les documents se rapportant à la vente.

* Convention d’utilisation de la salle du Quartier Beau Soleil :

Mme PERRET Sara, naturopathe à la maison médicale Beau Soleil de Fours, souhaite organiser des ateliers à thème, une fois par mois le mardi après-midi de 14 h à 17 h.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à signer une convention d’utilisation de la salle Beau Soleil à Mme PERRE, la salle est prêtée gratuitement, le ménage doit être effectué après chaque séance.

**4/ *Syndicats*** :

* SIAEP : Prix et qualité du service public d’eau potable.

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable au rapport relatif au prix et à la qualité du service public d’eau potable pour exercice 2022. Le rapport est à la disposition des administrés de Fours.

* SIEEEN : Convention groupement d’achat énergies.

Commune de Fours membre depuis 2 septembre 2020.

Adaptation aux nouvelles pratiques d’achat, adhésion au nouveau groupement d’achat.

Le conseil municipal autorise le maire à adhérer au nouveau groupement d’achat.

Prévision d’une hausse de l’éclairage public (+ 80%)

Modification des horaires : matin plus d’éclairage

Soir coupure à 21 h

7/ ***Questions diverses*** :

* Inauguration centrale photovoltaïque : vendredi 08 mars 12 h Grande Revenue
* Implantation d’un kiosque à pizzas sur la Place
* Zones Accélération du développement des Energies Renouvelables :

(A la disposition du public du 09 au 26 février)

Les zones sont à définir (avant le 31 mars 2024) pour chaque type d’installation de production d’énergie renouvelable ou de récupération :

- Eolien : non

- Photovoltaïque s/bâtiments : oui sur tout le territoire

- Photovoltaïque au sol : zones définies par les élus à savoir : parcelles derrière la voie ferrée, la Brûle Jacquet La Chasse Guérêt Le Champ Morin Les Champs Michaud

- Méthanisation : non

- Hydroélectricité : non

- Chaleur renouvelable : oui

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable aux choix déterminés lors de la réunion du 08 février.

* Référent déontologue des élus et adhésion à la mission d’assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Nièvre. Un expert des règles déontologiques pour conseiller les élus, ou apporter toute aide utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l’élu local. Adhésion gratuite, tarification : 97.00 € lorsque le dossier est traité par un référent déontologue unique ou 257.00 € lorsque le dossier nécessite par sa complexité ou sa sensibilité la réunion du collège des référents déontologues. Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l’adhésion auprès du centre de gestion
* Fête de la musique : recherche bénévoles (contact Philippe AUBERT)
* Création d’un city parc au stade (à prévoir pour 2025)

Le Maire soussigné, déclare que le compte rendu de la séance du 27 février 2024 a été affiché à la porte de la Mairie le 29 février 2024 conformément aux dispositions de l’article 84 de la loi du 05 avril 1984.